

Les enfants, vivant en France, de Français au Maroc bénéficient-ils des allocations familiales marocaines ?

écrit par Christine Tasin | 20 juin 2013



C'est la question que l'on peut se poser quand on lit [cet article](#) marocain qui invite ses ressortissants à faire valoir leurs droits.

Ils ne seraient que 6200 à avoir demandé (par manque d'information) à bénéficier des avantages liés à la convention bi-latérale franco-marocaine de sécurité sociale « Les ayants droit d'un travailleur, qui résident habituellement dans l'autre État alors que le travailleur réside sur le territoire de l'État compétent, ont droit au bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité », stipule l'article 12 de la convention bilatérale. « Cela signifie que l'on peut avoir ses enfants résidant au Maroc, travailler soi-même en France et bénéficier tout de même d'allocations familiales pour leur éducation »,

Evidemment l'auteur de l'article s'indigne de voir que les

Algériens sont moins bêtes que les Marocains puisqu'ils sont 132000 à bénéficier de l'« accord équivalent entre France et Algérie.

Retour au [scandale](#) de la décision de la Cour de Cassation que j'évoquais il y a peu.

Parce que, tout de même, évoquer une convention bi-latérale quand on sait l'état de la protection sociale et sanitaire au Maroc ou en Algérie (dont le Président en personne vient se faire soigner en France...) c'est une fois de plus se payer la tête des Français.

J'ai beau chercher je ne trouve nulle part mention d'allocations familiales payées par l'Algérie et le Maroc à leurs propres citoyens, alors je doute qu'e les Français qui travaillent dans ces pays perçoivent des allocations pour leurs enfants. D'autant que, curieusement, sur tous les forums, les questions et réponses des expatriés français ne concernent que leur inquiétude à l'idée de perdre leurs allocations françaises...

La conclusion s'impose : on appelle depuis des années « accord bi-latéral » ce qui permet aux ressortissants maghrébins de bénéficier dans tous les cas des avantages des Français qui ne sont que des vaches à lait ne percevant rien en échange.

Christine Tassin